




# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :  /  /

Dossier complet le :  /  /

N° d'enregistrement :

### 1 Intitulé du projet

Projet des Marettes de Méneslies 2

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

POWEEND

Raison sociale

POWEEND

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Société par actions simplifiée

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Rogiers

Prénom(s)

Sylvain

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1 <sup>a</sup>	ICPE 2980 - Moyen éolien non soumis à examen au cas par cas ; Hauteur de mât de 45.44 mètres ; Diamètre rotor 64 mètres ; Hauteur bout de pôle 80 mètres

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'objectif du projet de Méneslies (80) est de fournir une énergie verte, à prix stable aux industriels de la zone d'activité du Gros Jacques, situé sur la commune de Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly, situé à moins de 2km (limite légal) et dans le rayon d'autoconsommation.

La société POWEEND construit elle même ses propres éoliennes, dans ses usines de Prouvy (59) et Carvin (62). En plus d'être vouée à la consommation des industriels de la zone industrielle, ces éoliennes constituent la présérie de notre éolienne, destinée à certifier le processus de production et les performances techniques, mécaniques et acoustiques.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet de Méneslies consiste en l'implantation de 3 moyennes éoliennes, d'une hauteur en bout de pôle de 80 mètres, un diamètre de rotor de 64 mètres et une hauteur de mât inférieur à 50 mètres, soumises au régime de la télédéclaration ICPE et du permis de construire.

En phase d'exploitation, le projet sera composé de trois plateformes d'une surface d'environ 500 mètres carrés chacune. Aucune création de chemin n'est prévu, car les chemins d'exploitations existants seront utilisés et remis en état à terme.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

En phase de travaux, le projet consistera en la création d'une voirie d'accès aux éoliennes, la création d'une plateforme de 500 mètres carrés environ par éolienne ainsi que d'une fondation d'une assiette de 14 mètres de diamètre et d'une profondeur maximale de 2 mètres. Une zone temporaire sera allouée au stockage des pâles, et une autre au stockage des sections de mâts.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le projet sera uniquement constitué des plateformes ainsi que les éoliennes et le poste de livraison.

Le démantèlement sera réalisé par POWEEND en accord avec l'arrêté du 26 août 2011 :

- Les opérations de démantèlement et de remise en état prévues à l'article R. 515-106 du code de l'environnement s'appliquent également au démantèlement des aérogénérateurs qui font l'objet d'un renouvellement. Elles comprennent :

-le démantèlement des installations de production d'électricité ;

-le démantèlement des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison. Dans le cadre d'un renouvellement dûment encadré par arrêté préfectoral, les postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison peuvent être réutilisés ;

- l'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet et ayant été acceptée par ce dernier démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation. Dans le cadre d'un renouvellement dûment encadré par arrêté préfectoral, les fondations en place peuvent ne pas être excavées si elle

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

déclaration de projet; permis de construire (PC)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Nombre d'éoliennes	3
Hauteur sommet capot nacelle	49.5 mètres
Diamètre rotor	64 mètres
Superficie plateforme	500 mètres carrés / éoliennes
Hauteur bout de pôle	80 mètres

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie : **D925**

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   " E Lat. :   °   ,   " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone Spéciale de Conservation (ZSC) n°FR2200363 : « Vallée de la Bresle » (à environ 630 m de la ZIP) (superficie : 1 016 ha) ZSC n°FR2300136 : « La forêt d'Eu et les pelouses adjacentes » (à environ 4,6 km de la ZIP) (superficie : 778 ha) ZSC n°FR3102005 : « Baie de Canche et couloir des trois estuaires » Chapelle de Saint-Laurent, commune de Eu à 3.4 km.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MH classés : Vestiges archéologiques de Eu à 4.3km Collégial Notre Dame et Collégial des Jésuites de Eu à 4.4km Eglise Saint-Pierre de Ault à 4.6km Sites inscrits et MH du Tréport à 7.5km

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Par collision ou barotraumatisme. Une étude environnementale a toutefois été réalisée et plusieurs mesures ont notamment été mis en place afin d'éviter les impacts : De début mars à fin novembre Pour des vents inférieurs à 6m/s Température < 7°C De l'heure précédant le coucher du soleil à l'heure suivant le lever du soleil En l'absence de précipitations <span style="float: right;">+</span>
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude Natura 2000 a été réalisé sur le site : La conclusion de l'étude est : Nous considérons donc que cette évaluation permet de mettre en évidence l'absence d'incidence significative sur les espèces de chiroptères d'intérêt des sites concernés. Il n'y a aucune incompatibilité entre la réalisation du projet éolien et les enjeux de conservation des sites Natura 2000 « Vallée de la Bresle » et « Littoral Cauchois ». Les autres Natura 2000 présentent une absence d'incidence significative <span style="float: right;">+</span>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation minimale d'espace agricole relative aux plateformes et le chemin d'accès. L'agriculteur a cependant accès au reste de la parcelle sans incidence autre qu'une perte de culture indemnisée annuelle, conventionnée au sein d'un bail emphytéotique.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZIP présente un risque nul à modéré à l'aléa retrait-gonflement des argiles. Le département de la Somme présente un enjeu modéré au risque de tornades.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui l'éolienne est source de bruit. Une fois la mise en service de la machine, une étude de réception acoustique sera réalisée, menant ensuite à un plan de bridage acoustique conformément à la législation relatives aux émergences des ICPE 2980.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Balisage lumineux clignotant au sommet de l'éolienne.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Etude paysagère - Epure : Site classés/inscrits : Pas d'influence sur ces sites. Paysages remarquables / belvédères : Pas d'impacts avérés. SPR et éléments d'intérêts : Covisibilité depuis les hauteurs du Tréport mais impact limité au regard de la distance et du faible gabarit des machines. MH et patrimoine local non protégé : Covisibilités limitées avec le château d'Yzengremer et croix de Bourseville uniquement visibles en bout de pôle.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact très limité sur la surface agricole, indemnisée aux propriétaires et exploitants. Aucun impact sur l'usage des sols pour le projets, l'éolienne la plus proche des habitations est situé à plus de 470 mètres des habitations, soit plus de 10 fois la hauteur du mât.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

### Si oui, décrivez lesquelles :

Les ZIV cumulées réalisées montrent que le projet des Marettes de Méneslies 2 génère peu d'emprises de visibilité supplémentaires au contexte éolien existant et que celles-ci se trouvent principalement dans un périmètre immédiat (1km). Les photomontages réalisés pour ce chapitre spécifique se sont concentrés sur le périmètre rapproché et quand le projet est visible et en interactions avec le contexte existant et/ou d'autres projets en cours d'instruction. Il en

est ressorti des impacts cumulés assez diversifiés avec le contexte éolien existant. Le niveau le plus fort étant celui depuis les axes de circulation sur les plateaux depuis lesquels un large panorama sur le projet et le contexte existant et autorisé est visible. Pour le reste des points de vues, les impacts cumulés avec le contexte éolien sont modérés à faibles.

Cette synthèse montre un contexte éolien regroupé en petits pôles de densification dans un paysage ouvert et

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Bien que les études ne soient pas nécessaire au regard de la typologie de projet envisagé, la société POWEEND a tout de même souhaiter réaliser les études environnementales, paysagères et une notice d'impact.

L'étude écologique : au vu des mesures proposées, l'évaluation des impacts résiduels du projet sur l'avifaune, la chiroptérofaune, les habitats, la flore et les autres cortèges met ainsi en évidence des impacts résiduels « non significatifs ». De ce fait, aucune mesure de compensation n'est à prévoir.

Etude paysagère : Impacts résiduels modérés à faibles pour les axes, les lieux de vie et le patrimoine non protégé (clochers alentours). Implantation de trois éoliennes de faible gabarit, en accord avec le contexte éolien existant et la mise en place de plantation sur les communes de Méneslies et Béthencourt-sur-Mer pour atténuer l'impact sur les lieux de vies.

Notice d'impact : Le projet est compatible avec le territoire au regard des enjeux humains, techniques et



### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Application de la mesure ERC pour ces projets. Les mesures mises en places sont :

Les mesures d'évitement misent en place :

Distanciements aux haies et zones à enjeux de 200 mètres minimum, exceptée pour l'éolienne E5 à l'Ouest.

Machine de gabarit plus petit que la moyenne actuelle.

Parc de petite envergure.

Mesures de réduction :

Bridage :

- entre début mars et fin novembre ;
- pour des vents inférieurs à 6 mètres/seconde (à hauteur de nacelle) ;
- pour des températures supérieures à 7°C ;
- durant l'heure précédant le coucher du soleil jusqu'à l'heure suivant le lever du soleil ;
- en l'absence de précipitations.

Limitation de l'attractivité du parc :

Entretien des abords des éoliennes :

En accord avec ces recommandations, le porteur du projet a fait le choix de laisser les plateformes et pieds des éoliennes en graviers. Il est à noter qu'un désherbage mécanique ou physique sera réalisé 1 fois par an (afin de proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires).

Précautions vis-à-vis de l'éclairage :

le porteur du projet a fait le choix de ne pas mettre en place de système d'éclairage avec détecteur automatique.



## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans un souci d'éthique, la société POWEEND réalise d'ors et déjà les études paysagères et écologiques et la notice d'impact en se basant sur le guide de l'étude d'impact pour les projets de grands éoliens et en les adaptant au regard de la faible dimension des machines. Ces études sont menées par des bureaux d'études indépendants, spécialisés dans le grand éolien. Ces résultats d'études sont insérés dans le dossier de permis de construire, au sein de la notice descriptive du terrain et du projet PC4.

Lorsque les enjeux ont été identifiés, tels que la proximité aux sites Natura 2000, nous avons mis en place des études complémentaires, et adaptés les mesures ERC aux sensibilités du territoire. Les impacts résiduels sont pour la plupart faibles.

POWEEND souhaite développer des solutions d'énergie renouvelable de dimension moyenne pour les industriels et les

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le  /  /

Téledéclaré le 04/03/202

Signature du (des) demandeur(s)